

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 88 (1952)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: Ecole normale. — Adieu à Carlo Boller. — Cinéma scolaire. — Genève: U. A. E. E.: Assemblée. — Groupe des jeunes. — Neuchâtel: Course. — Présidents de section pour 1952. — Jura bernois: Cours de perfectionnement. — Dans les sections. — Rendons à César... — Pourquoi ignore-t-on l'Educateur?

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. Chz: Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois. — M. S.: Essai de sériciculture scolaire. — Jacques Burdet: Le chant avec les «grands». — Jacques Bron: Exercice de vocabulaire.

Partie corporative

VAUD

ECOLE NORMALE

La cérémonie des promotions et de remise des brevets aura lieu le samedi 29 mars à 10 heures à la Maison du Peuple.

ADIEU A CARLO BOLLER

Les journaux, les périodiques, la radio ont souligné la perte qu'avait faite notre Suisse romande par le départ prématuré de Carlo Boller. Il serait juste que notre Educateur ajoute, lui aussi, son témoignage de reconnaissance; ce musicien y a droit à plusieurs titres. Successeur de Jaques-Dalcroze, il a enrichi le répertoire de nombreuses rondes enfantines et chansons mimées où s'expriment sa compréhension et son amour des petits. Auteur fécond, il a facilité la tâche des instituteurs-directeurs par les chœurs qu'il a composés ou arrangés, par les recueils qu'il a édités pour voix égales ou mixtes. Comme directeur, il a assisté à de nombreux cours dans les cantons de Fribourg et de Vaud; il y a gagné l'amitié des participants par sa courtoisie et sa distinction, les a conquis par la profondeur de ses connaissances et la clarté de son enseignement.

Carlo Boller a été enfin, dès 1933 et pendant une quinzaine d'années, le directeur du «Chœur mixte du Corps enseignant de Vevey-Montreux». Sous la direction d'Hermann Lang, de 1919 à 1930, cet ensemble avait acquis la célébrité, montrant les possibilités du chœur mixte à une époque où, dans notre canton, le chœur d'hommes était roi. Seul Carlo Boller pouvait assumer cette redoutable succession. Mais les circonstances avaient changé; le feu de l'enthousiasme avait brûlé avec une telle intensité durant la décennie précédente que la flamme ne pouvait se maintenir sans l'apport d'éléments nouveaux. Sollicités par d'autres intérêts et par le sport, les jeunes n'accoururent guère. D'excellents chœurs mixtes s'étaient, d'autre part, formés dans la région, à Chardonne, La Tour-de-Peilz, Chailly s. Montreux ou ailleurs, constituant des centres d'attraction nouveaux. Carlo Boller fit de son mieux pour ranimer la flamme chancelante; les initiales glorieuses du C.M.C.E. parurent à nouveau sur des affiches de concert à

Vevey, Lausanne ou Montreux avec des programmes témoignant de la haute culture et de l'éclectisme de son directeur. La guerre, dès 1940, devait mettre fin à cette activité. Elle se poursuivit quelques années encore sous la forme d'un « Chœur de dames du Corps enseignant ».

Dans la carrière de directeur à laquelle il s'était voué comme à un sacerdoce, Carlo Boller s'est montré un remarquable pédagogue. Maître dans son art, il était aussi maître de lui-même ; refoulant fatigue et soucis personnels, il savait obtenir, sans peine apparente, une autorité souriante et sereine. Ne faut-il pas rechercher là le secret de sa réussite, comme celle de tout véritable éducateur ? G.

CINÉMA SCOLAIRE

Le dernier bulletin officiel a annoncé la création d'un organe officiel de contrôle du cinéma scolaire, formé de représentants du Département et des membres du corps enseignant secondaire et primaire. En voici la composition :

Commission centrale :

Présidence : H. Besson, inspecteur scolaire.

Membres : M. Monnier, chef de service de l'Enseignement second.
M. Ray, inspecteur scolaire.
R. Blondel, maître second. collège scient. cant.
J. Barbey, instituteur à La Tour-de-Peilz.

Sous-commissions régionales. Enseignem. second. Siège : Lausanne.

Présidence : R. Blondel, maître collège scient. cant.

Membres : M. Secrétan, maître collège classique cant.
E. Paillard, maître à l'Ecole supérieure de commerce.

Sous-commissions

Est canton. Enseignem. prim. Siège : La Tour de Peilz.

Présidence : J. Barbey, instituteur à La Tour-de-Peilz.

Membres : A. Dallinges, instituteur prim. sup. Villeneuve.
H. Rossier, maître collège de Vevey.

Ouest du canton. Siège : Nyon.

Présidence : A. Guidoux, instituteur à St. Prex.

Membres : R. Jost, instituteur à Begnins.
J. Mottaz, directeur des écoles à Nyon.

Nord du canton. Siège : Grandson.

Présidence : R. Pécoud, instituteur à Fontaines.

Membres : Ed. Besse, instituteur prim. sup. à Grandson.
S. Aubert, maître de sciences au collège d'Yverdon.

Ce nouvel organe officiel est entré en fonction. La commission centrale et les présidents des sous-commissions se sont réunis le 5 mars à Lausanne, sous la présidence de M. Besson, inspecteur.

Nous nous plaisons à relever l'excellent esprit qui régna au cours de cette réunion. La tâche à accomplir est grande : les commissions devront visionner environ 300 films, faire un tri sérieux, éliminer les films

insuffisants, en signaler les nouveaux ainsi que les diverses sources, renseigner sur les qualités pédagogiques des films proposés, transmettre les expériences intéressantes des collègues et enfin s'occuper de toutes les questions intéressant le cinéma et l'école. Un contact plus étroit avec l'enseignement secondaire ne peut être que fructueux dans ce domaine. Cet esprit favorable de collaboration s'est traduit par les décisions suivantes : les propositions formulées à la dernière assemblée des délégués y ont fait et feront l'objet d'une étude objective. Le travail des sous-commissions va commencer incessamment et une prochaine réunion est déjà prévue, de plus les pages du Bulletin Officiel seront ouvertes pour l'orientation du corps enseignant. Ainsi les efforts dispersés jusqu'alors seront conjugués dans une féconde collaboration, pour la diffusion de ce puissant moyen d'enseignement.

R. Pécoud.

GENÈVE

U. A. E. E.

Si le comité avait choisi l'Hôtel du Rhône comme cadre de la dernière séance de l'Amicale, c'est qu'il entendait donner à celle-ci un caractère particulier. En effet, on pouvait prévoir une grande affluence pour cette assemblée du 12 mars et les espoirs ne furent pas déçus : toutes les maîtresses d'école enfantine, de la ville ou de la campagne, en fonction ou retraitées, officielles ou suppléantes, répondirent à la convocation. Ce qui fit plus d'une centaine de dames et demoiselles, prenant le thé par petites tables de quatre ou cinq.

Ce qui motivait un tel déploiement de forces ? Non pas, comme on pourrait peut-être le supposer, la menace d'une amende pour les absentes ; mais le désir unanime de fêter notre inspectrice, de lui manifester la sympathie que toutes nous lui vouons et notre reconnaissance pour le dévouement et la compréhension dont elle est si généreuse toujours. L'occasion de le faire était belle, car le seul but de cette séance était de redire officiellement et toutes ensemble à Madame Jotterand-Conne les vœux que nous lui avons transmis individuellement à l'occasion de son mariage.

Ces vœux le Petit Chœur de l'Amicale s'était chargé de les exprimer en chansons et en récitations de Mlle G. Basset — dont l'éloge n'est plus à faire. Toutes avaient pour thème... l'amour comme bien on pense ; du Prince bleu d'un matin d'avril au Cœur de ma Mie pour terminer par celui de Ch. Trenet qui fait « Boum ! » en passant par les Prunes de Daudet et une évocation, pleine de sous-entendus, des villages genevois. Et bien d'autres choses encore.

Partie récréative charmante, pleine d'allant et d'humour, de gaieté et de romanesque, et exécutée avec brio. Un grand merci et de chaudes félicitations au Petit Chœur pour toute la peine qu'il s'est donnée pour agrémenter cette réunion. Il y a pleinement réussi.

Mlle Hermatschweiler, dans une rétrospective qui remontait à leurs années de stage, a fort bien traduit à Mme Jotterand et son amitié personnelle et les compliments de l'Amicale pour ce mariage dont nous nous réjouissons. Elle lui souhaita un bonheur dont nous ne saurions douter et lui remit, avec une gerbe d'œillets, le cadeau de l'Ecole enfan-

tine. Avec beaucoup d'émotion, Mme Jotterand la remercia et nous dit combien elle était touchée de voir toutes ces maîtresses réunies autour d'elle et comme elle appréciait la commode qui lui était offerte.

La séance se termina dans les conversations générales empreintes de la plus grande cordialité. Et nous quittâmes l'Hôtel du Rhône avec, dans le cœur, tout le soleil que nous avons trouvé sur le quai Turretini en arrivant.

F. S.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

RAPPEL

Cours de dessin au tableau noir, lundi 24 mars, Ecole de St-Jean, 16 h. 45.

V. M.

NEUCHATEL

COURSE

La section du Locle organise un voyage à Strasbourg pour les 16 et 17 avril prochains. Si quelques collègues d'autres districts s'y intéressent, ils peuvent obtenir les formules d'inscription et tous renseignements auprès de Willy Guyot, Raya 7, Le Locle, ou tél. 3 20 25.

Prix : Fr. 55.—, comprenant car (dép. du Locle ou de La Chaux-de-Fonds), logement, repas et visites. En passant, visite sommaire de Mulhouse, Colmar, Riquewihr, Belfort. Délai d'inscription : 28 mars.

W. G.

PRESIDENTS DE SECTION POUR 1952

NEUCHATEL :

M. Richard Reymond, Poudrières 19, **Neuchâtel**, tél. 5 25 74.

BOUDRY :

M. Herbert Perrin, Chansons 8, **Peseux**, tél. 8 13 71.

VAL DE RUZ :

M. Claude Vaucher, **Dombresson**, tél. 7 18 19.

VAL DE TRAVERS :

M. André Jeanneret, F. Berthoud 3, **Couvet**, tél. 9 24 77.

LA CHAUX-DE-FONDS :

M. Marcel Jaquet, Les Bulles 21, s. **La Chaux-de-Fonds**, tél. 2 58 05.

LE LOCLE :

M. Ernest Hasler, Petits-Monts 8, **Le Locle**, tél. 3 24 14.

JURA BERNOIS

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Par la presse jurassienne et l'Ecole bernoise — pourquoi l'Educateur est-il toujours « oublié » ? — nous avons appris qu'un cours de perfectionnement a eu lieu le 8 mars à Delémont à l'intention du corps enseignant secondaire du Jura bernois.

M. Walzer, professeur au Gymnase de Porrentruy, parla de la poésie surréaliste. M. Schopfer, professeur à l'Université de Berne, dé-

finit « L'objectivité dans les recherches scientifiques ». Enfin, M. Müller, professeur à l'Université de Neuchâtel, entretint nos collègues de « l'adolescence devant l'école et la vie ». Ce cours avait été organisé par M. Liechti, inspecteur secondaire.

DANS LES SECTIONS

Celle de Porrentruy a tenu son synode d'hiver à la mi-février. Le projet de loi sur les traitements y fut présenté par M. Berberat, inspecteur. M. Joly parla de la Caisse maladie des instituteurs suisses.

Aujourd'hui 22 mars, ce sont nos collègues de Bienne-La Neuveville qui sont réunis. Ils entendront également un rapport sur le projet de loi sur les traitements.

RENDONS A CESAR...

Nous ignorions, en relatant la nomination de M. Moine à la tête de la Direction de l'Instruction publique, qu'il avait été président de la S.P.J. et qu'en cette qualité, il présida le Congrès jurassien de Saignelégier en 1930. M. Moine est également l'auteur des statuts de la S.P.J. Les liens qui l'unissent à notre corporation sont donc solides et l'école jurassienne ne pourra qu'en profiter.

Merci à l'excellent collègue qui a eu la bonté de nous renseigner et nos excuses à ceux que cette « gaffe » aura choqués !

POURQUOI IGNORE-T-ON L'EDUCATEUR ?

Le correspondant à notre organe romand doit bientôt tout deviner avant d'écrire ses chroniques ! Ou alors il devra carrément s'abonner à tous les journaux jurassiens !

Des preuves ?

Il y a des retraites : il en prend connaissance à retardement dans la presse !

Il y a des examens : il en lit les résultats dans la presse !

Il y a des synodes : la presse quotidienne les mentionne et c'est après coup que le correspondant à l'Educateur en lit les excellents résumés !

Il y a des comités et des commissions qui se réunissent : l'Educateur est ignoré !

Il y a des cours de toutes sortes : les journaux le sauront, mais pas l'Educateur !

J'en passe, et des meilleures...

L'Educateur ne fait-il pas partie de la presse ? Pourquoi l'ignore-t-on ? Pourquoi ne désire-t-on pas collaborer ? Pourquoi cet isolement ?

Etonnez-vous qu'après coup vous trouviez « moche » et donc sans intérêt la chronique jurassienne !

Etonnez-vous que le soussigné ait parfois le sentiment très net que ces « oublis » sont voulus et qu'il devra bientôt en tirer pour lui-même les conséquences !

A bon entendeur...

H. R.

Partie pédagogique

LES ÉCOLES VAUDOISES A LA FIN DU RÉGIME BERNOIS

L'école a rarement inspiré un sujet de thèse dans une Faculté de lettres, aussi doit-on se réjouir que M. Georges Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Lausanne, ait choisi d'étudier d'une manière approfondie la situation des écoles primaires sous le régime bernois. La présence d'un nombreux public à la soutenance de sa thèse dans la salle du Sénat de l'Université de Lausanne le 13 mars dernier prouve bien l'intérêt que suscite un tel sujet.

A vrai dire il s'agit beaucoup plus d'un travail d'historien que d'un travail de pédagogue, mais telle qu'elle vient d'être publiée, la thèse de M. Panchaud apporte une vision si précise des choses, une évocation si vivante des débuts de l'école populaire chez nous, qu'elle nous suggère maintes réflexions d'ordre professionnel. Jusqu'ici, du reste, nous ne possédions que quelques monographies qui nous donnaient des renseignements fragmentaires, mais nous n'avions aucune vue d'ensemble, aucun tableau général assez complet pour donner une idée juste de l'état social et intellectuel de la population de notre petit pays au XVIII^e siècle et au début du XIX^e. Car les recherches de M. Panchaud lui ont permis d'intégrer dans la vie sociale et économique de l'époque, la vie scolaire qu'il évoque avec bonheur. Aussi tous les hommes d'école du canton et d'ailleurs tiendront-ils à posséder cette remarquable histoire des origines de l'instruction publique vaudoise et de son premier développement.

Le document essentiel sur lequel l'auteur fonde son travail — à côté, en particulier, de l'enquête sur le paupérisme de 1764 — est le **questionnaire de l'enquête Stapfer de 1799**. Nommé ministre des Arts et des Sciences dans le Directoire helvétique en 1798, cet homme de grande valeur chercha à se renseigner immédiatement sur l'état des écoles dans toute la Suisse, afin d'être en mesure d'appliquer ses projets de réforme. Le Canton du Léman, contrairement à d'autres, mit un certain empressement à satisfaire la curiosité d'un gouvernement sur lequel il fondait de grands espoirs. Les Archives fédérales ont conservé 423 réponses vaudoises à l'enquête Stapfer fournissant des données sur 438 régents et régentes et sur les 465 écoles qu'ils dirigeaient ; il ne manque que les réponses de 51 communes. C'est dire l'abondance des renseignements dont a pu disposer M. Panchaud, et aussi leurs diversités d'où il a tiré non point une longue énumération de cas particuliers, mais une vivante synthèse des efforts dispersés accomplis pour mieux discipliner tout un peuple. Non pas qu'il se soit interdit le côté anecdotique et les citations pittoresques, tout au contraire, et si de nombreuses relations savoureuses illustrent l'exposé, on n'a pourtant jamais l'impression que l'auteur se soit laissé dominer par son abondante documentation.

Documentation abondante puisque l'enquête Stapfer ne comportait pas moins de 16 questions essentielles se subdivisant chacune en 6, parfois 8 questions secondaires précises. Les réponses permettent, d'une

part, une description complète de l'organisation des écoles et l'établissement de statistiques assez exactes (l'auteur a su se borner aux plus pittoresques) et, d'autre part, l'évocation de la situation morale et matérielle des maîtres, de leurs difficultés, de leurs... capacités et de leurs méthodes de travail.

Quelques chiffres

On apprend ainsi que le Pays de Vaud, peuplé à la fin du régime bernois de 144 000 habitants, comptait un total approximatif de 26 000 écoliers, soit une moyenne de 46 élèves par classe, c'est-à-dire une classe pour 255 habitants (il est intéressant de remarquer que, en 1947, notre canton comptait une classe pour 260 habitants). 44 écoles enfantines étaient ouvertes toute l'année ou seulement pendant l'hiver. Deux régents et deux régentes enseignaient à une centaine d'élèves dans des écoles privées, les Ecoles de charité, à Lausanne où 25 à 30 orphelins étaient logés et entretenus. Beaucoup de ces derniers devinrent des régents appréciés.

Un peu d'organisation

Nous ne saurions résumer ici les 375 pages de l'ouvrage ; pourtant nous tenons à signaler le rôle primordial que jouèrent les ministres du Saint-Evangile dans la création et le développement des écoles primaires dans le canton de Vaud.

Le Synode que les Bernois réunirent en mars 1538 pria le L.L.E.E. de mettre ordre au triste état des choses en ces termes : « Comme toutes les sciences étaient méprisées et que personne ne s'appliquait à bien élever les enfants, il était nécessaire de donner à la jeunesse de bons régents, et d'ordonner aux pères d'envoyer soigneusement leurs enfants aux catéchismes des ministres. »

Et si Berne s'exécute et promulgue un édit sévère, c'est qu'il veut ancrer la Réforme dans le pays ; en effet, un siècle plus tard, le L.L.E.E. abandonnèrent aux ministres seuls le soin de veiller sur les écoles. Par contre, elles encouragèrent les écoles latines destinées aux enfants de la bourgeoisie qui sont à l'origine des collèges secondaires communaux, avec division classique, plus nombreux dans notre canton qu'ailleurs.

Le **mandat souverain concernant les régents d'école** du 3 janvier 1676, première loi scolaire, oblige, comme en territoire allemand, chaque paroisse à ouvrir au moins une école, dont il ordonne aux communes de payer les frais. Aux ministres et aux baillis incombait le devoir de nommer et de surveiller les régents, de fixer la durée journalière des leçons, le programme et de présider aux examens annuels. Nul ne pouvait quitter l'école — obligatoire en hiver — s'il n'était capable de lire dans la Bible, de réciter les prières et les dix commandements, connaissances qui donnaient le droit de participer à la Sainte-Cène.

On peut donc souligner l'influence considérable, unique, que l'Eglise exerça sur l'école populaire, influence qui marque aujourd'hui encore l'école primaire vaudoise, confessionnellement neutre, mais non point indifférente, ni hostile à la religion.

Méthodes de travail

Il faudrait pouvoir décrire les bâtiments et les locaux scolaires, les logements des régents ; on aimerait, avec M. Panchaud, présenter et examiner les manuels alors en usage, suivre les régents dans leurs examens de repourvue, apprécier leurs maigres capacités et leurs plus maigres salaires, mais nous devons nous borner, c'est pourquoi nous nous arrêterons seulement sur l'évocation du travail scolaire.

Les ordonnances ecclésiastiques de 1773 enjoignent aux régents :

1. De faire « apprendre par cœur » des catéchismes.
2. De « gagner les enfants principalement par la voie de la douceur. »
3. De « leur donner par leur propre conduite l'exemple d'une vie chrétienne ».
4. D'avoir soin lorsqu'ils feront réciter les enfants « de former leur intelligence par des explications simples ».

On gardait pendant des heures tous les enfants à l'école, mais le maître ne les faisait travailler qu'à tour de rôle. Les autres perdaient leur temps en attendant le moment d'être interrogés. C'était une sorte de méthode individuelle poussée à l'extrême.

Les conséquences de cette méthode sont fâcheuses ; au lieu de développer chez l'enfant la force de l'attention, on la ruine à la source en lui faisant prendre des habitudes de paresse et de distraction. De plus, elle oblige le régent à imposer l'ordre et la tranquillité par des menaces et des châtimens corporels.

L'apprentissage de la lecture était assez difficile du fait que les abécédaires n'étaient pas assez gradués. Ils passaient trop rapidement d'un très petit nombre d'exercices sur des syllabes faciles à des mots isolés et très difficiles, et de ceux-ci à des compositions ordinairement inintelligibles pour l'enfant.

Il est important de remarquer que l'on enseignait à lire avant d'enseigner à écrire, au lieu de mener de front, comme on le fait aujourd'hui, la lecture et l'écriture. En somme, sans s'en douter, on préférerait la méthode globale de lecture à la méthode synthétique... Malgré les défauts des abécédaires, les enfants finissaient par savoir lire. Il devenait alors possible de faire apprendre par cœur, soit à l'école, soit à la maison.

...

En définitive, ajoute M. Panchaud, ce qu'il importe de savoir, c'est le niveau des connaissances des adultes. Le succès des almanachs prouve que les gens savaient lire. Beaucoup d'exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous contiennent des observations manuscrites, d'une orthographe très fantaisiste, mais qui attestent que, dans les milieux les plus divers, on écrivait couramment... Nous pensons, en définitive, que l'état de l'instruction dans le Pays de Vaud était supérieur à ce qu'il était dans les Etats voisins, en particulier en France.

L'école était obligatoire, mais elle n'était pas gratuite. Les deux tiers des maîtres percevaient un écolage et le matériel scolaire était fourni par les élèves. Les parents, pour cette raison encore, ne voyaient pas l'école d'un très bon œil. S'ils obéissaient néanmoins, c'était que les jeunes gens n'étaient vraiment émancipés qu'après avoir été admis à la Sainte-Cène ; pour y parvenir ils devaient avoir appris du régent la lecture, le chant des psaumes et le catéchisme.

Nous n'en citerons pas davantage, sûr que nos lecteurs tiendront à lire eux-mêmes l'ouvrage qui leur est offert aujourd'hui en souscription. Qu'on veuille bien utiliser le bulletin ci-contre pour soi ou pour la bibliothèque communale ; on ne pourra que se féliciter d'avoir à sa disposition une telle richesse de renseignements qui se lisent avec un réel plaisir.

Une réflexion s'impose encore : Quand on sait l'intérêt que M. Panchaud voue à l'enseignement de l'histoire générale, quand on sait l'estime qu'il s'est acquise à la division de l'Education de l'Unesco et auprès des éducateurs des pays les plus lointains accourus aux stages de Bruxelles et de Sèvres, on pourrait s'étonner de le voir étudier un sujet d'histoire locale ; il faudrait oublier alors que les hommes aux vues les plus larges et généreuses sont les mieux enracinés dans leur propre pays. A connaître les premiers balbutiements de notre école, on ne peut s'empêcher d'évoquer les millions d'illettrés qui, actuellement, dans le monde, anonnent des textes sous la direction de maîtres rapidement initiés. L'histoire locale comprise avec de tels sentiments devient une page émouvante de l'histoire de tous les hommes.

A. Chz.

Bulletin de souscription

Je souscris à exemplaire (s) de l'ouvrage : Georges PANCHAUX, « Les Ecoles vaudoises à la fin du régime bernois », au prix de Fr. 16.— l'exemplaire.

La souscription se clora le 15 avril 1952, date à partir de laquelle l'ouvrage sera mis en librairie au prix de Fr. 22.—.

Ce bulletin de souscription est à adressé à l'administrateur de la Bibliothèque historique vaudoise : Colin MARTIN, avocat à Lausanne, place St-François 8, compte de chèques postaux II 31 73.

ESSAI DE SÉRICICULTURE SCOLAIRE

Voir « Educateur » Nos 5, 7 et 9.

IV. COMPLÉMENTS

A. Morphologie ou description extérieure du ver à soie⁴ (Fig. 2).

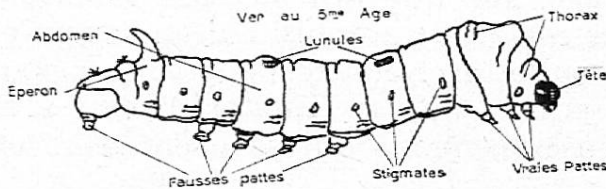


Fig. 2

Le corps du ver à soie, comme celui des autres chenilles, est allongé et presque cylindrique ; il est divisé en anneaux, d'où le nom de **ver** qui lui a été improprement donné. Il présente trois parties bien distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen.

La tête est petite et globuleuse. Elle est pourvue de deux **mandibules**, organes coupants et munis de dents, n'agissant pas de haut en bas comme chez l'homme et la plupart des animaux, mais latéralement. A la loupe, on peut facilement distinguer deux **antennes**, six paires d'**yeux simples** ou **ocelles**, des **palpes maxillaires et labiaux**, une **lèvre supérieure**, une **lèvre inférieure**, sur laquelle se fixe la **trompe** ou **filière** (Fig. 3).

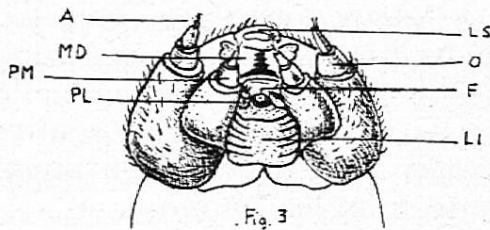


Fig. 3

Le thorax est formé de trois anneaux portant chacun une paire de pattes écailleuses, terminées par une griffe pointue, servant au ver à tenir la feuille du mûrier pendant qu'il la mange : ce sont les « vraies pattes ».

L'abdomen comprend neuf anneaux ; cinq d'entre eux portent une paire de pattes membraneuses et rétractiles, servant à la propulsion de l'animal : ce sont les « fausses pattes ».

La peau du ver à soie présente des différences qui servent à déterminer la race. La couleur de la peau est uniforme ou tachetée et présente des taches noires ou rougeâtres. Il ne faut pas confondre ces taches avec les neuf paires de **stigmates**, situés symétriquement sur les parties latérales des 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e anneaux, qui sont les ouvertures par lesquelles l'air pénètre à l'intérieur de l'insecte. La partie dorsale du 8^e anneau de l'abdomen porte un appendice caudal, l'**éperon**.

B. Anatomie du ver à soie⁴ (Fig. 4)

Si l'on ouvre longitudinalement sous l'eau le corps d'un ver à soie, on constate qu'il contient les organes suivants, nécessaires à ses différentes fonctions :

⁴ D'après le *Manuel-guide d'instruction séricicole scolaire*, édité par le Comité national français de la sériciculture (3^e édition, sept. 1947).

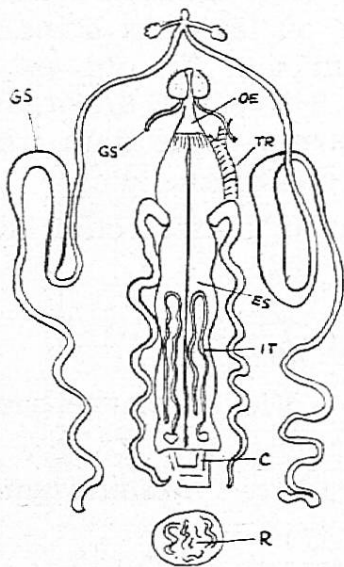


Fig. 4

Appareil digestif. — Le tube digestif est constitué par un long canal cylindrique, qui s'étend d'une extrémité à l'autre du ver, et qui se compose de l'œsophage, de l'estomac et de l'intestin, (caecum et rectum). Des canaux grêles et tortueux placés sur le côté de ce tube digestif (tubes de Malpighi), correspondent au foie et aux reins.

Appareil respiratoire. — Il est constitué par un système de canaux très ramifiés ou **trachées**, qui partent des stigmates. L'air pénétré ainsi partout, pour aller à la rencontre du sang et lui apporter l'oxygène nécessaire à la vie.

Les stigmates ne servent qu'à l'entrée de l'air dans les conduits respiratoires; l'acide carbonique est expulsé par la peau.

Appareil circulatoire. — Tous les organes du ver à soie nagent dans un liquide, constituant le sang, incolore ou légèrement jaunâtre ou verdâtre suivant les races.

La circulation du sang est assurée par un vaisseau dorsal présentant plusieurs renflements (nettement visible par transparence, au 5^e âge du ver). C'est une sorte de sac qui longe la région du dos, de la tête à la partie postérieure de l'insecte. Son ouverture se trouve au niveau de la tête. Il a la propriété de pouvoir se contracter sous l'action de muscles spéciaux, placés symétriquement des deux côtés du vaisseau dorsal, et appelés, à cause de leur forme, « ailes du cœur ».

Sous l'action des « ailes du cœur », les renflements du vaisseau dorsal se contractent les uns après les autres, et font ainsi cheminer le sang **d'arrière en avant**.

C'est par osmose que le sang pénètre dans l'intérieur du vaisseau dorsal, dont la paroi est constituée par une membrane très fine, jouant le rôle de filtre.

Système nerveux. — Il est constitué par une suite de treize ganglions, rattachés les uns aux autres par un double cordon de fibres nerveuses. Comme chez tous les animaux, ce système préside aux mouvements volontaires de l'animal, ainsi qu'aux réflexes de la vie végétative.

Système musculaire. — Le système musculaire est admirablement organisé. Le ver à soie n'a pas moins de 4000 muscles striés élémentaires, formés de fibres ayant la propriété de se contracter ou de se relâcher sous l'influence du système nerveux.

Glandes séricigènes. — Elles sont constituées par deux longs tubes, sinueux et brillants, qui occupent les deux côtés du tube digestif. La partie postérieure de chaque glande, qui est repliée un grand nombre de fois sur elle-même, secrète la **soie**; la partie moyenne, beaucoup plus volumineuse, constitue le **réservoir** de la soie; enfin, la partie

antérieure, très fine, forme le **tube excréteur**. Les deux tubes se réunissent au niveau de la tête, dans un canal commun, où les deux brins de soie s'accrochent sans se fusionner, pour former un seul fil, qui est la **bave**. Celle-ci sort de la lèvre inférieure du ver à soie par un organe qui se présente sous la forme d'un mamelon charnu, percé d'un trou, que l'on désigne sous le nom de **trompe soyeuse** ou **filière**.

Deux petites glandes débouchent également à l'intersection des deux tubes extérieurs (glandes de Filippi).

C. Bibliographie

1. R.-H. Noailles : **Le Ver à soie**. Collection « Vie et merveilles ». (Ed. Sun, Paris.)
2. Comité national (français) de la sériciculture : **Manuel-guide d'instruction séricicole scolaire** (Saint-Etienne).
3. A. Schenk et R. Fraisse : **La Méthode d'élevage précoce et rapide**.
4. Ch. Secretain et A. Schenk : **Le Mûrier** (Bulletin technique séricicole No 1, tirage 1944).
5. C. Secretain et A. Schenk : **L'Elevage des vers à soie aux rameaux** (Bulletin technique séricicole No 2, 1945).
6. Ch. Secretain et A. Schenk : **Incubation des œufs de vers à soie**. (Bulletin technique séricicole No 4, 1943).
7. A. Paillot et A. Rebouillon : **Les Maladies du Ver à soie**. (Bulletin technique séricicole No 5, 1945).
8. Annales séricicoles 1943-1945 : **Le Crin de Florence**.

(Les Nos 3-8 sont publiés par la Station de recherches séricicoles d'Alès (Gard), 28, quai Boissier-de-Sauvages.)

M. S.

FIN

LE CHANT AVEC LES « GRANDS »

En attendant que les classes comprenant des velx d'hommes possèdent le recueil¹ que le soussigné leur destine, les maîtres pourront utiliser l'harmonisation suivante de l'aimable « Avril » de Remy Belleau. Cette version, qui ne fait pas partie du recueil « Trois Voix », est cependant traitée selon les mêmes principes : basse écrite dans une tessiture restreinte, ne se déplaçant ni trop haut, ni trop bas ; absence de difficultés d'ordre harmonique, mélodique ou rythmique.

Jacques Burdet.

¹ Trois Voix, recueil de trente-six chœurs pour trois voix mixtes (soprano, alto, et basse en clef de fa). Edition Maurice et Pierre Foetisch, 6 rue de Bourg, Lausanne, mars 1952).

Avril

Andantino grazioso

Air français du 17^{me}. siècle.

Harm.: Jacques Burdet.

1. A- vril, l'hon- neur et des bois Et des mois, A- vril, la
 2. C'est toi, cour- tois et gen- til, Qui d'exil Re- ti- res
 3. A- vril, c'est ta dou- ce main Qui, du sein De la na-
 douce es- pe- ran- - ce Des fruits qui, sous le co-
 ces pas- sa- ge - - res, Ces a - - non- del- les qui
 tu- re, des- ser - - re U- ne mois- son de sen-
 ton Du bon- ton, Nour- ris - - sent leur jeune en- fan- - ce.
 vont, Et qui sont Du prin - - temps les mes- sa- ge - - res.
 leurs Et de fleurs, Em- bas - - mant l'air et la ter - - re.
 dim. rit.

Remy Belleau.

Exercices de Vocabulaire — Degré supérieur

LE VERBE « PRENDRE »

Les exercices se font de préférence oralement.

Exercice 1 : Remplacer le verbe par une expression contraire formée avec le verbe prendre. (Relever chaque fois le sens particulier du verbe « prendre ».)

Déposer les armes. — Lâcher la corde. — Verser de l'eau dans la fontaine. — Il m'a ramené à 8 heures. — Il a laissé passer l'occasion. — Il a perdu cette mauvaise habitude. — Chacun donne sa part. — M. Dupont vient de divorcer. — Le marchand vend ce tableau pour 800 francs. — Mlle Jeanne donne des leçons de piano.

Exercice 2 : Remplacer le verbe **prendre** par un contraire.

Le tram ne prend pas de voyageurs à cette station. Il a pris la bonne voie. — Roland a pris la porte, furieux. — J'ai pris patience une demi-heure. — Il prend du temps pour vendre sa maison. — Le cheval prend le galop. — Le malade a pris de l'embonpoint. — Le spectacle prendra fin à minuit. — L'orateur prend la parole. — L'avion prend de la hauteur. — Le « Queen Mary » prend la mer la semaine prochaine. — Le feu prend tout seul. — L'étang s'est pris cette nuit.

Exercice 3 : Importance de l'article : Saisir les différences de sens.

Prendre **un** voile blanc ; prendre **le** voile. — Prendre **une** mouche ; prendre **la** mouche. — Prendre **un** air sombre ; prendre **l'**air. — Prendre place ; prendre **une** place au Théâtre ; prendre **la** place de quelqu'un. Prendre part à la fête ; prendre **une** grosse part ; prendre **la** grosse part. — Prendre parti pour les opprimés ; prendre **le** parti de s'en aller. — Prendre **la** garde pour deux heures ; prendre garde à la peinture. — Prendre **un** congé ; prendre congé.

Exercice 4 : Où l'on prend ce que l'on ne voudrait pas ! Expliquer et employer dans des exemples :

Prendre froid ; prendre un rhume ; prendre de l'âge ; prendre des vessies pour des lanternes !

Exercice 5 : Recherche d'expressions imagées signifiant :

S'enfuir (prendre la poudre d'escampette). — Il est très sale, ou de mauvaise humeur (il n'est pas à prendre avec des pincettes). — S'attaquer courageusement à une difficulté (prendre le taureau par les cornes). — Se mettre en colère (prendre la mouche). — Surprendre en flagrant délit (prendre la main dans le sac). — Quitter le port, ou s'enfuir (prendre le large). — S'en aller rapidement avec tous ses effets (prendre ses cliques et ses claques). — Profiter rapidement d'une occasion (prendre la balle au bond).

N.B. On peut aussi faire l'exercice inverse.

Exercice 6 : Que peut-on prendre sans faire usage de ses mains ?

Prendre un bain, son chien, le bateau, du repos, du plaisir, un associé, des ordres, en engagement, le trot, une revanche...

...prendre quelqu'un au mot, sous sa protection, prendre un ton plaintif, prendre à témoin, prendre rendez-vous...

(Remarquer qu'on prend beaucoup de choses qu'on ne rend pas !)

Exercice 7 : Faire entrer dans des phrases logiques le maximum d'expressions contenant le verbe prendre.

Texte établi par une classe :

Prenez garde à l'avion

L'avion prend des passagers. Il prend rapidement de la vitesse et de la hauteur. Voilà une dame qui prend mal. Elle prend un remède et reprend ses sens. Soudain, l'avion prend feu, les passagers prennent peur : ils prennent des parachutes et prennent la fuite. Ils prennent contact avec le sol. Les habitants les prennent sous leur protection et prennent des dispositions pour les sauver.

(On pourrait prendre la responsabilité de continuer !)

Une question à ne pas poser :

Le maître. — Que répondez-vous si je vous dis : « Que prend-on ? »

Un loustic. — Trois décis !

Tel est pris qui croyait prendre !

Jacques Bron.

Les grands élèves aiment « Caravelle ». Ils s'habituent ainsi à lire un journal de chez nous fait pour eux.

**5% d'escompte
au corps enseignant**

vous offre

Confection élégante
pour
dames et jeunes filles



5, rue de l'Alc

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux
COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1942: 59 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1952: 168 élèves

Tél. 24 15 79

LIBRAIRIE DE L'ALE

*Société coopérative sans but lucratif, qui a pour but la diffusion de toute littérature
d'esprit évangélique et d'une littérature profane saine*

Quelques titres pour les Rameaux et Pâques

BOEGNER: La prière de l'Eglise universelle	4.15
MARIETTA MARTIN: Lettres de Leysin	6.25
CHRISTEN: Albert Schweizer	6.75
KOCHER: Mathilda Wrede, lumière des geôles finlandaises.	5.20
DESCŒUDRES: Héros de partout	5.20
DUBUIS: Loup qui rit (Eclaireurs)	6.25
LAGERKVIST: Barabbas	6.25
VALLOTTON: L'homme de la grotte.	6.25
La vie du Christ vue par des artistes chinois	2.60
HEYERDAHL: L'expédition du Kon-Tiki	10.—

Rue de l'Ale 33

LAUSANNE

Tél. 22.27.94

ENVOIS A CHOIX

M.

O.

B.

EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES I

Tous les dimanches: par les trois premiers
trains du matin: Montreux-Château d'Oex Fr. 5.—,
Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.50.

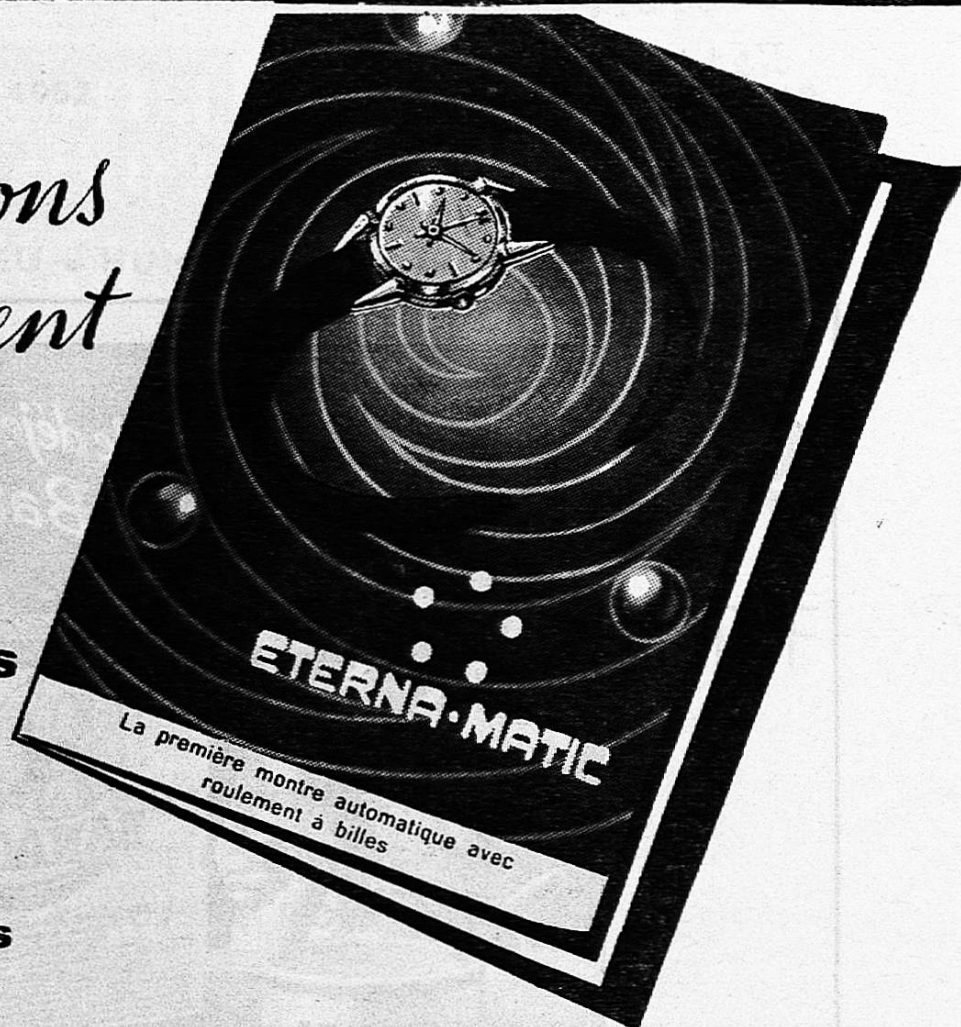
Tous les jeudis: par le train de 8 h. 44 de
Montreux, Montreux-Château d'Oex Fr. 6.—,
Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.80.

RENSEIGNEMENTS: GUICHET M. O. B., MONTREUX, TÉLÉPHONE 6.28.54

Nous t'offrons
gratuitement

cet horaire de
leçons en couleurs

Demande-le avec
le coupon ci-dessous



La première page représente l'ETERNA-MATIC, la première montre automatique du monde avec roulement à billes. Cette montre possède un mouvement extraordinaire, qui ne doit plus jamais être remonté — il marche automatiquement jour et nuit.

Le remontage automatique est construit d'une manière si subtile que tout frottement est pour ainsi dire supprimé — il fonctionne en effet au moyen d'un roulement à billes comprenant 5 billes microscopiques. Au dos de l'horaire tu trouveras bien des renseignements au sujet du roulement, des dimensions étonnamment petites des billes, de leur poids, ainsi que d'autres précisions intéressantes.

Ecris-nous; tu recevras ton horaire de leçons par retour. A l'intérieur, tu y trouveras un tableau très bien compris, où tu pourras noter tes leçons. Toute l'année, il sera ton fidèle compagnon.

Si toute la classe désire cet horaire de leçons, n'hésite pas à le communiquer à ton maître, afin qu'il passe une commande pour tous.

A la Fabrique
de montres
ETERNA S. A.
Grenchen / Sol.

Veuillez m'envoyer gratuitement exemplaires de votre horaire de leçons / pour moi personnellement / pour toute ma classe,

Nom : Age :

Domicile : Classe :

Rue :

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

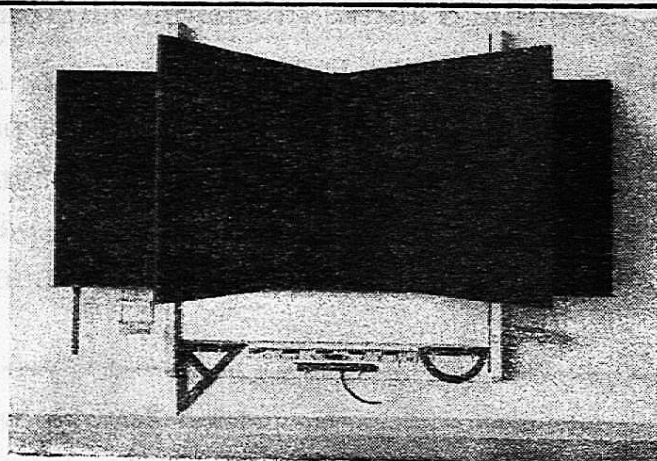


*Pas de déjeuner
sans Banago*

La maman, soucieuse du bien-être de ses enfants, sait pourquoi elle emploie le délicieux Banago pour leur petit-déjeuner journalier : Ses éléments constructifs ainsi que les vitamines B₁ et D favorisent la croissance et l'harmonieux développement de ses petits.

200 gr fr. 1.40 - 400 gr fr. 2.70

PW



Hunziker Söhne THAL WIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école

(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

396
MONTREUX, 29 mars 1952

LXXXVIII^e année — N° 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

**Travail assuré par
l'Ecole**

LOTÉRIE ROMANDE 5 AVRIL



Ecole pratique de Radio-Electricité

Reconnue par la Direction générale des P.T.T.

16, rue de Bourg Tél. 23.48.30

LAUSANNE

Etudes professionnelles complètes de Radio, technique des hautes fréquences, électronique et télévision.

L'Ecole admet les élèves sortant de l'Ecole primaire.

La formation professionnelle, à la fois théorique et pratique, est couronnée par un diplôme de sous Ingénieur Radio-électricien. Le mode d'enseignement peut s'adapter aux facultés de chaque élève. Les élèves sortant de l'Ecole, fondée en 1944, ont toujours trouvé d'intéressantes situations, soit dans le commerce soit dans l'Industrie radio-électrique.

Directeur; F. Cuénod Ingénieur diplômé

Rentrée : 21 Avril.